

N° 702  
4 DÉCEMBRE  
2010L'UNIVERSITE  
SYNDICALISTEsnes  
fsuÉDITO  
TOUT VA BIEN

La conférence de presse du ministre de l'Éducation nationale le 1<sup>er</sup> décembre peut être résumée ainsi : tout va bien et cela va de mieux en mieux. Devant des journalistes, dont certains étaient médusés, il a expliqué que la rentrée s'était bien passée, que sur tous les dossiers les choses allaient dans le bon sens. Sur celui de la formation des maîtres et des conditions faites aux nouveaux enseignants, sans rire, il a indiqué que cette année, les « enseignants [étaient] mieux formés et mieux accompagnés ». Il faut oser, quand on sait les difficultés rencontrées par la très grande majorité des stagiaires

obligés cette année d'assurer un service à temps complet et d'avoir une partie, parfois importante, de leur temps de formation en dehors de leur temps de travail. Gonflé aussi d'annoncer qu'il y a plus de tuteurs que de stagiaires alors que nous savons que certains stagiaires n'en ont toujours pas.

Notre ministre nous montre un monde illusoire très éloigné de la réalité comme le fait un bon vendeur dans un spot publicitaire.

Mais ce qui peut faire sourire pour des savonnettes ne peut que gravement nous inquiéter quand il s'agit de l'avenir du système éducatif.

Allez, monsieur le Ministre, quittez votre rêve, srevenez dans le monde réel.

■ Daniel Robin, cosecrétaire général

FACE À LA RIGUEUR  
RÉSOLUMENT DANS L'ACTION

Un récent sondage<sup>(1)</sup> mesurait le taux de confiance des salariés à l'égard des syndicats. Celui-ci, entre les deux vagues de l'étude, menée début septembre puis mi-novembre, est monté de 46 à 54 %. Il atteint son plus haut niveau depuis vingt ans, quelles que soient les tranches d'âge – même si les jeunes restent plus réticents –, et concerne autant le privé que le public.

Les mobilisations sont évidemment le phénomène déclencheur de ce regain d'attractivité des organisations syndicales. Le fait d'avoir su, dans l'unité, conjuguer des journées d'action nationales de plus en plus rapprochées et des actions sectorielles ou locales, le fait d'avoir combattu le projet de loi tout en faisant des propositions alternatives, ont bénéficié d'une approbation large.

Cependant, des critiques continuent à s'élever surtout chez les 18-30 ans sur le choix des modalités d'action, la prise en compte des préoccupations, la capacité à faire des propositions.

## ÉDUCATION

Dans l'Éducation, même si la situation est différente du fait des taux de syndicalisation, de l'unité de nos professions, la multiplicité des problèmes professionnels, l'individualisation et la mise

Suite page 2 >>>



© Clément Martin

8 DÉCEMBRE

Mobilisation des CIO



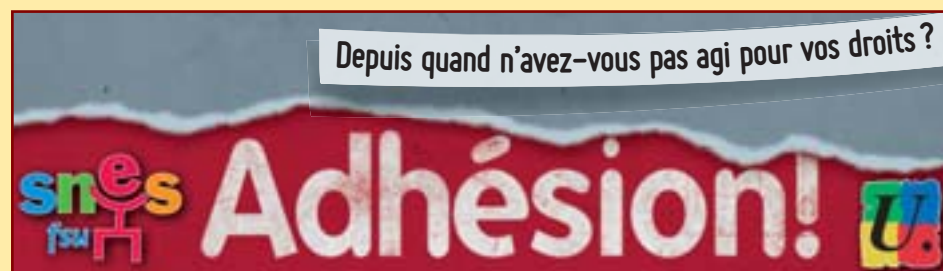
© Daniel Maury

15 DÉCEMBRE

Mobilisation européenne



© Thierry Nectoux



## CETTE SEMAINE 3

• APRÈS LE 23 NOVEMBRE

## ENJEUX 4-5

- COLLÈGE
- VOIE TECHNO
- CIO
- CNED

## MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- MOUVEMENT

## SUR LE TERRAIN 7

- COLLÈGE SANS NOTES
- PORTUGAL





►►► Suite de la page 1

## FACE À LA RIGUEUR RÉSOLUMENT DANS L'ACTION

en concurrence, imposées par le MEN, ont aussi des conséquences. Le SNES, qui s'est pleinement investi dans le combat sur les retraites, tout en poursuivant les actions dans l'Éducation, doit avoir le souci de porter encore davantage les préoccupations des collègues, les questions de métier dans leur globalité, pour continuer à fédérer nos professions.

### RENFORCER L'OUTIL SYNDICAL

Alors que le gouvernement prolonge sa politique de rigueur et présente un budget qui se traduit par la baisse des dépenses de fonctionnement et d'interventions de l'État, la suppression de 34 000 emplois de fonctionnaires dont 16 000 dans l'Éducation

(- 4 800 dans le second degré), il est important de renforcer l'outil syndical.

Pour cela, le SNES appelle à multiplier les débats dans les établissements, incite partout à des initiatives publiques sur les questions de fiscalité, de rôle des services publics, à investir la journée du 15 décembre à l'appel de la CES contre les politiques d'austérité. Le SNES invite les collègues à participer aux initiatives décidées dans le cadre des intersyndicales locales, et entend construire, dans l'Éducation, une nouvelle journée d'action nationale précédant celle du 22 janvier.

■ **Frédérique Rolet**

(1) Etude TNS SOFRES – Dialogues

Publicité

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

# Les Rencontres CASDEN

Qui mieux qu'un collègue peut comprendre mes besoins et mes attentes ?

**casden**  
BANQUE POPULAIRE

Vous avez fait le choix des métiers de l'enseignement pour préparer l'avenir des autres et vous voulez une banque respectueuse des valeurs qui sont les vôtres : solidarité, écoute, confiance... Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN vous propose des solutions d'épargne et de crédits pour réaliser vos projets dans les meilleures conditions. Comme chaque année, la CASDEN vient à votre rencontre dans votre établissement. C'est l'occasion de découvrir tous les avantages d'une banque coopérative et de parler de vos besoins.

**BANQUE POPULAIRE**

REJOIGNEZ-NOUS SUR [WWW.CASDEN.FR](http://WWW.CASDEN.FR) OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400  
L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire.

© 2010 CASDEN - Banque Populaire  
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 000 € - RCS Meaux  
N° de SIRET : 771 455 042 - N° de TVA : 279 778 00642 - RCS Meaux  
N° de SIRET : 771 455 042 - N° de TVA : 279 778 00642 - RCS Meaux

## DROITS ET LIBERTÉS JEUNES MAJEURS SANS PAPIERS

Le SNES participe à la campagne 2010 « lycéens jeunes majeurs sans papiers ».

Moetez, 18 ans, jeune lycéen de Première d'un LEP de Vénissieux (69), libéré du centre de rétention administrative le 26 novembre, Abdellamouiz Amraoui, 19 ans, lycéen sorti de rétention le 4 novembre, rappellent une fois de plus la situation des jeunes majeurs sans papiers et

l'urgence, pendant qu'ils sont lycéens, d'obtenir pour tous leur régularisation car, l'expérience le prouve, ce sont les mobilisations des établissements qui empêchent l'expulsion. Il est facile, dès lors qu'ils ont quitté l'enseignement secondaire, de les expulser sans bruit.

Des conseils régionaux (Aquitaine, Auvergne, Centre, Corse, Île-de-France, PACA, Picardie...) ont voté des résolutions qui stipulent que ces assemblées les prennent sous leur protection et demandent leur régularisation. Ils demandent à leurs représentants dans les CA des lycées de proposer des motions dans ce sens. Cette action est relayée par RESF, la FCPE et les syndicats enseignants, notamment le SNES.

Il n'est pas possible que des jeunes vivent la peur au ventre avec l'angoisse de n'être pas certains de rentrer à leur domicile le soir. Comment poursuivre des études, comment goûter un avenir quand on sait que l'on peut être à tout moment arrêté ? C'est ce qu'a vécu Moetez à Lyon le 16 novembre, venu retirer son BEP au lycée alors qu'il accomplissait son stage de Première ! Comment s'autoriser dans cette situation à être jeune, à rire avec ses ami(e)s ? C'est intolérable.

### AGIR DANS LES CA D'ÉTABLISSEMENTS

Il importe que les élus enseignants au CA fassent voter ce vœu pour placer ces jeunes sous la protection du CA. Il importe aussi que les lycéens concernés se fassent connaître auprès de leurs copains, de leurs profs, CPE... et, pour ce faire, il faut leur montrer notre solidarité.

Le matériel de campagne (affiche, modèle de vœu) est sur le site : [www.educationsansfrontieres.org/rubrique533.html](http://www.educationsansfrontieres.org/rubrique533.html).



■ **Marylène Cahouet**



« Quand je cesserai de m'indigner, j'aurai commencé ma vieillesse » ANDRÉ GIDE

# 23 NOVEMBRE... ET SUITES

Après la journée du 23 novembre qui a montré que le rejet de la loi était toujours réel, les raisons de la mobilisation des personnels de l'éducation, et en particulier du second degré, s'accroissent. De l'étouffement de la Fonction publique à la situation des stagiaires, toutes les décisions gouvernementales s'inscrivent dans une conception de la société de plus en plus contestée. Le SNES et la FSU appellent à se saisir des initiatives proposées dans des cadres intersyndicaux qui peuvent évoluer pour poursuivre les mobilisations.

## 23 NOVEMBRE : RETRAITES

La journée nationale d'action du 23 novembre, organisée après la publication de la loi sur les retraites, a permis de faire la démonstration que la résignation n'était pas à l'ordre du jour. Le SNES et la FSU continuent d'en demander l'abrogation et l'ouverture de discussions pour une autre réforme. L'intersyndicale interprofessionnelle est déterminée à construire les conditions de la poursuite de la mobilisation en travaillant à la réactualisation de la plateforme de 2009 au regard des enjeux de la période que sont l'emploi, la protection sociale, la fiscalité, le pouvoir d'achat, les services publics. Elle appelle à la journée du 15 décembre décidée par la CES contre les plans d'austérité en Europe. Elle se réunira de nouveau le 13 décembre.

## 25 NOVEMBRE : JOURNÉE DES RETRAITÉS

Le rendez-vous national des retraités a pris des formes diverses, souvent cumulées : conférences de presse unitaires, manifestations, distribution de tracts, audiences. La ministre en charge du dossier dépendance, Mme Bachelot, se garde bien d'affirmer l'impératif de solidarité pour « ne pas préempter sur le débat » et laisse donc la porte ouverte à l'assurance privée, dans la logique du rapport Rosso-Debord. Et d'affirmer clairement « quel que soit le système que nous retiendrons, il devra être équilibré ; il n'est pas question de le financer par la dette. Et en aucun cas la nouvelle structuration de la dépendance ne saurait être un recul par rapport à l'existant ». Quand on sait qu'on mélange dans le coût de la prise en charge les 17 milliards d'euros de soins de la Sécurité sociale et les 5 milliards d'aide sociale des collectivités, il est temps que les familles, les retraités, les actifs se mobilisent pour éviter qu'une fois de plus la dépendance soit une poire creuse pour les assureurs bien plus que l'affirmation d'une civilisation solidaire.



## 8 DÉCEMBRE : POUR LES CIO

Le 8 décembre se réunit le CNFPTLV qui examinera le projet de décret sur les modalités de labellisation des organismes qui seraient autorisés à entrer dans le POME (Pôle Orientation Métiers). L'avis de ce conseil sera le coup d'envoi d'une politique de destruction du réseau des CIO et de transformation en profondeur du métier de CO-Psy. À l'appel de l'intersyndicale, dont le SNES est partie prenante, les CO-Psy et les directeurs de CIO ont décidé de porter l'éclairage sur certains départements particulièrement touchés et emblématiques de la « restructuration » annoncée : Seine-Maritime, Saône-et-Loire, Tarn et Nord. Des délégations provenant des autres académies iront porter leur soutien à ces collègues et affirmer de manière déterminée leur opposition à la disparition des CIO qu'il est prévu de dissoudre dans les POME.

### Retraite et expression citoyenne

Différentes initiatives syndicales ou politiques se développent pour continuer à porter le refus de la loi sur les retraites et maintenir la pression sur le gouvernement. Ainsi est proposée une pétition pour exiger un référendum sur la loi, dans l'esprit de la modification de la Constitution adoptée en 2009 et dont aucun texte légal de mise en œuvre n'a été publié. Elle est signable en ligne : <http://www.referendumretraites.org/>



## 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE : STAGIAIRES

Luc Chatel a tenu son bilan d'étape sur la formation des maîtres ce jeudi 1<sup>er</sup> décembre, jour où le SNES a organisé une nouvelle journée de mobilisation sur la question des stagiaires. Plus de 200 personnes sont venues manifester devant le ministère, des stagiaires mais aussi des collègues solidaires.

« Des enseignants mieux formés, mieux accompagnés », seul 1 % des stagiaires seraient en difficulté, 3 % à 4 % en arrêt maladie et 78 d'entre eux auraient démissionné, tel est le discours que le ministre s'entête à annoncer. De qui se moque-t-il ? Le fossé se creuse de jour en jour avec cette fausse vérité. Il est plus que temps que le ministre regarde la réalité en face et qu'il prenne les mesures d'urgence qui s'imposent : la mise en place d'une réelle formation en alternance, ce qui suppose la réduction du temps de service à 6 heures par semaine.

Non, monsieur le ministre sans formation professionnelle et à plein temps, les stagiaires ne vont pas bien !

## 15 DÉCEMBRE : JOURNÉE EUROPÉENNE

Dans le cadre de la journée de mobilisation de la CES « Non à l'austérité, priorité à l'emploi et à la croissance en Europe », les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller le 15 décembre 2010 les décideurs politiques et économiques français, à la veille du sommet de l'Union européenne.

Les politiques d'austérité décidées en France et dans la plupart des pays européens sont inacceptables. Elles mettent à mal la cohésion sociale, frappent les plus fragiles, risquent d'entraîner une nouvelle baisse de l'activité économique, un accroissement du chômage et de rendre impossible la réduction des déficits. Au contraire, il faut une relance économique tournée vers la satisfaction des besoins sociaux et respectant les impératifs écologiques. Cela nécessite une plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, des investissements publics et privés, un renforcement des régulations de la finance et de l'économie. Il faut combattre le dumping social en renforçant le socle social européen, en particulier avec la mise en place d'un salaire minimum dans chacun des États membres. L'Union européenne doit garantir les droits sociaux fondamentaux et donner les moyens à des services publics de qualité de jouer tout leur rôle. L'harmonisation de la fiscalité des entreprises est une nécessité urgente.



La journée nationale d'action du 22 janvier, décidée dans un cadre unitaire regroupant organisations syndicales, parents d'élèves, organisations lycéennes et associations complémentaires de l'École doit être précédée de mobilisations sur chacun des dossiers revendicatifs que le SNES, avec la FSU, porte depuis la rentrée de septembre. Les occasions d'expression et d'action ne manqueront pas, au niveau national comme au niveau local. Maintenir la pression et convaincre sont des priorités pour réussir le 22 janvier.



## JANVIER 2011 : FONCTION PUBLIQUE

La proportion des non-titulaires dans la Fonction publique s'est sensiblement accrue depuis dix ans avec une accélération en 2007 : leur part est passée de 13,4 % en 2007 à 14,4 % en 2008. La majorité d'entre eux vit des situations de grande précarité. Le ministre de la Fonction publique, contraint de négocier sur ce sujet, avance la proposition inacceptable du « contrat d'opération », contrat court à terme indéfini, ce qui élargirait encore un peu plus les cas légaux de recours au contrat. S'il annonce des mesures de titularisation, il exclut tout caractère systématique. Les revendications syndicales sont convergentes sur bien des points : restriction drastique des autorisations de recours, plan de titularisation, amélioration immédiate de la situation des non-titulaires, élaboration de règles collectives et transparentes de gestion.

Les négociations du mois de janvier peuvent déboucher sur des avancées. Mais pour cela il faut l'intervention des personnels, démarche que prépare la FSU dans le cadre d'une intersyndicale. Des rassemblements départementaux, des conférences de presse, des délégations en préfecture sont envisagées dans le cadre d'une journée nationale d'action courant janvier et annoncée par un rassemblement à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires, le jeudi 9 décembre de 12 heures à 14 heures, parvis des Droits de l'homme à Paris.

## 22 JANVIER : ÉDUCATION

Les conséquences du budget 2011 sur le fonctionnement du service public d'éducation seront perceptibles dès la rentrée de janvier, avec les premiers éléments de la préparation de la rentrée 2010 : suppression de postes, précarité accrue des personnels, diminution de l'offre de formation, destruction du service public de l'orientation scolaire... Pendant ce temps, le ministre s'entête à dénier la réalité, la travestissant même lors de ses conférences de presse.



« Tout prospère dans une monarchie où l'on confond les intérêts de l'État avec ceux du prince. » JEAN DE LA BRUYÈRE

# COLLÈGE : CONVAINCRE ET AGIR

Socle commun, livret personnel de compétences et épreuve d'histoire des arts au DNB sont les éléments polémiques de la dénaturation du collège voulue par la loi Fillon de 2005. Avec l'assouplissement de la carte scolaire et l'expérimentation des CLAIR qui veulent sonner le glas de l'éducation prioritaire, ils dessinent un collège abandonné aux initiatives locales, sans ambition pour une partie importante de la population scolaire.

## HISTOIRE DES ARTS

### LE MINISTRE S'ÉGARE

**L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire, du collège et des trois voies du lycée depuis la rentrée 2009.**

Aucune réflexion de fond préalable n'a été menée sur l'articulation indispensable entre les programmes des différentes disciplines, sur les conditions de mise en place de l'interdisciplinarité au collège et au lycée, sur les conditions matérielles des partenariats éventuels. Cette année, l'épreuve du brevet est généralisée pour tous les élèves de Troisième, coeff. 2, en ignorant les disparités et difficultés rencontrées lors de l'expérimentation de 2010 (voir le bilan ministériel sur [www.snes.edu/-Histoire-des-arts-nouvel-.html](http://www.snes.edu/-Histoire-des-arts-nouvel-.html)), et sans véritable cadrage national. C'est inacceptable.

Ainsi, les enseignants doivent se débrouiller avec des textes qui les aident peu face à la réalité du terrain, avec des programmes qui n'ont pas été conçus en complémentarité (par exemple celui d'histoire-géographie de Troisième ne sera en vigueur qu'à la rentrée 2012). Ils sont sommés de travailler en équipe, de préciser des objectifs d'évaluation, de concevoir des grilles, des supports d'épreuve, en dehors du temps de service et sans rémunération ! Ceci n'a rien à voir avec la liberté pédagogique, et met le métier en tension et les enseignants sous pression.

Il y aura une rupture d'égalité sérieuse entre les candidats si le ministère ne publie pas très rapidement un véritable cadrage national de l'épreuve. Or la DGESCO envisagerait seulement que les élèves présentent une réalisation et qu'à défaut le jury prévoise des documents supports de l'évaluation : rien de bien nouveau, donc. Elle annonce des annales zéro pour l'épreuve orale et pour l'épreuve écrite (passée par les candidats libres et dont le cadrage est paru au BO du 18 novembre) tandis que l'IG d'histoire des arts devrait adresser des recommandations aux IPR. En attendant, des circulaires de cadrage, des grilles d'évaluation émanant d'IPR, de recteurs ou de



groupes de réflexion académiques fleurissent. Ainsi, certaines académies préconisent de valider à cette occasion certains items du livret de compétences : « adapter sa prise de parole à la situation de communication », « manifester curiosité, créativité, motivation à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement », etc., d'autres préconisent une moyenne d'histoire des arts dans le cadre d'un contrôle en cours de formation, ce qui n'est absolument pas prévu par les textes officiels...

Autre problème de taille : dans beaucoup de jurys cette année les enseignants d'arts plastiques et d'éducation musicale risquent de ne pas être présents, car ils ne peuvent matériellement pas évaluer l'ensemble des élèves de leur établissement, sauf à privilégier des évaluations de groupe ou à prévoir plusieurs journées banalisées. Comment accepter qu'un travail portant en partie sur une analyse d'œuvres artistiques puisse être évalué par un jury ne comprenant aucun enseignant de ces disciplines ? La définition des jurys doit être revue.

Le SNES lance une pétition pour demander un véritable cadrage national de l'épreuve dans l'intérêt des élèves et des enseignants.

■ Sandrine Charrier, [contenus@snes.edu](mailto:contenus@snes.edu)



Le SNES appelle l'ensemble des collègues enseignant en collège et en lycée à signer la pétition histoire des arts : [www.snes.edu/pour-un-cadrage-national-de-l.html](http://www.snes.edu/pour-un-cadrage-national-de-l.html)

### CE QUE LE SNES DEMANDE DANS L'IMMÉDIAT

- Une concertation rapide pour définir le cadrage national de l'épreuve.
- Des journées banalisées pour l'organisation des jurys, dont les membres doivent toucher des indemnités d'examen.
- L'épreuve doit pouvoir avoir lieu en juin (le logiciel de remontée des notes doit être revu pour le permettre).
- Les collègues impliqués dans cet enseignement doivent bénéficier d'un temps de concertation inclus dans les services.
- L'actuelle définition du jury doit être revue pour permettre que, dans la mesure du possible, un professeur d'arts plastiques ou d'éducation musicale soit présent dans chaque jury.

Cette situation est catastrophique pour les jeunes, de plus en plus difficile à vivre pour les personnels : charge de travail alourdie, conditions d'exercice dégradées et missions dévoyées. Le SNES lance une campagne d'opinion et de conviction tout en menant, dans les établissements, une série d'actions pour empêcher la mise en place d'un collège qui tourne le dos à l'objectif de démocratisation de l'accès aux qualifications et à la culture commune.

## LIVRET

### COMPLÈTEMENT HORS SUJET

Le débat lancé par le SNES dès la rentrée pour définir la meilleure stratégie à adopter collectivement contre le livret personnel de compétences a mis en évidence le profond malaise des personnels face à une démarche imposée à laquelle ils n'adhèrent pas.

Ils évaluent déjà les compétences des élèves travaillées dans le cadre des programmes disciplinaires mais ils contestent une évaluation incessante et exclusive par compétences qui prend le pas sur la transmission patiente des connaissances, porte sur des compétences que l'École n'enseigne pas forcément, augmente la charge de travail sans régler les difficultés des élèves face aux apprentissages et fait peser de lourdes menaces sur l'existence même des diplômes. Le socle commun et son évaluation dessinent un collège aux missions profondément transformées dans le sens d'un renoncement à préparer tous les élèves à des poursuites d'études. Les expériences déjà menées dans d'autres pays (Suisse, Belgique, Québec...) ont montré par

ailleurs que cette approche ne permet pas davantage aux parents de suivre correctement la scolarité de leurs enfants.



Pour toutes ces raisons, le SNES appelle les collègues à ne pas renseigner ce livret maintenant ni au 2<sup>e</sup> trimestre. Il interpelle le ministre pour lui signifier que les enseignants refusent d'intégrer le livret dans leur pratique d'évaluation et lui demander un moratoire sur la mise en place d'une approche dont la pertinence reste à démontrer. Si le ministre persiste dans son entêtement, le SNES appellera alors les collègues à enseigner par principe le livret en fin d'année pour tous les élèves en validant tous les items (afin de ne pénaliser aucun élève pour le DNB tout en décrédibilisant l'idée même de socle). Il médiatisera cette opération au niveau national, avec relais dans les S2 et S3, pour dénoncer une mascarade d'évaluation. Cette action contre le socle et le LPC s'inscrit pleinement dans le cadre de la campagne qu'il mène pour construire un collège plus juste et plus humain.

■ Monique Daune

## COLLÈGE

### COLLOQUE LES 5-6 AVRIL

Abandonné à un socle commun qui ne règle aucun des problèmes auxquels il est confronté, le collège paie aujourd'hui le prix fort des suppressions massives d'emplois du second degré alors qu'il est notoirement sous-doté et ne parvient pas à réduire un échec scolaire qui concerne 10 à 15 % des élèves dès l'entrée en Sixième. La question du collège, qui semblait avoir été occultée depuis quelques années, revient aujourd'hui sur le devant de la scène avec des déclarations ou propositions qui semblent aller toutes dans le même sens : recentrage de la scolarité obligatoire sur le seul socle commun, rapprochement du collège de l'école primaire en fondant ces deux niveaux dans des « écoles du socle commun », bivalence des enseignants, allongement de leur temps de présence dans l'établissement et redéfinition de leurs services... Face à ces projets régressifs qui traduisent un renoncement à une ambition pour tous les jeunes et une remise en cause du statut des personnels qui exercent en collège, le SNES propose à la profession de mener campagne pour défendre un tout autre projet éducatif. Dans le *Point sur le collège* qu'il vient de publier (cf. supplément à L'US n° 701), il appelle à construire un collège plus juste et plus humain qui n'assigne personne à un destin tracé d'avance, qui concilie massification et ambition pour tous, qui per-



mette à tous les élèves de s'approprier une culture commune exigeante pour en faire des individus et futurs citoyens libres et éclairés, et qui les prépare tous à des poursuites d'études. Pour en débattre avec des sociologues et chercheurs, il organise avec le SNEP, le SNUEP et le SNUEDN un grand colloque national à Paris les mardi 5 et mercredi 6 avril. Ce colloque pourra être préparé par des initiatives locales diverses dans les départements ou académies...

■ Monique Daune



[www.snes.fr/college-redonner-du-sens-.html](http://www.snes.fr/college-redonner-du-sens-.html)

## Cimade

La Cimade (Comité inter mouvements auprès des évacués), créée en 1939 pour aider les populations déplacées, a organisé le 27 novembre une journée de rencontres et de fête. Rappelons son histoire : après l'armistice, elle agit dans les camps de réfugiés de la zone libre et participe après la guerre à tous les combats pour les Droits de l'Homme. Actuellement, elle intervient notamment dans les centres de rétention mais aussi dans les centres d'hébergement, dans les pensions, auprès d'étrangers en situation illégale. Une belle clôture des 70 ans de la Cimade :

« L'humanité passe par l'autre » !

## Lyon : 21 octobre

Ce jour-là, entre 13 h 30 et 19 h 30, plusieurs centaines de personnes, majoritairement des jeunes, ont subi sur ordre préfectoral une garde à vue en plein air, totalement illégale.

De nombreux témoignages le confirment : emploi de gaz lacrymogènes, de flashball, de canons à eau, des contrôles d'identité au faciès, des comparutions immédiates.

Un collectif d'une quarantaine d'associations, partis politiques, syndicats, dont la FSU, s'est créé qui recueille les témoignages, assure le soutien aux inculpés et examine la possibilité d'un dépôt de plainte.

Le meeting du 24 novembre a réuni outre les membres du collectif, des citoyens, et la participation de magistrats, d'avocats du Rhône et de Serge Portelli, vice-président du TGI de Paris.

Il s'agit de faire respecter les droits démocratiques.

## SFR-FSU : journées d'automne 2010

La SFR-FSU, section fédérale des retraités, regroupe les retraités des syndicats nationaux, dans chaque département ; une structure nationale l'anime.

Lancées en 2009 et ayant rencontré un vrai succès, les *journées d'automne* sont ouvertes également aux actifs, puisqu'elles figurent au programme des stages de formation syndicale de la FSU.

Elles se dérouleront les 8 et 9 décembre à Paris (rue Cabanis) et il est encore temps de s'y inscrire ([caform-insc@fsu.fr](mailto:caform-insc@fsu.fr), double à [enretraite@snes.edu](mailto:enretraite@snes.edu)).

Cette année elles porteront sur l'analyse de la loi de finances de la Sécurité sociale et traiteront du projet gouvernemental sur la dépendance des personnes âgées (sujet qui concerne toutes les générations et tous les contribuables) ; une réflexion est également programmée sur l'activité des retraités. Des intervenants extérieurs à la FSU sont attendus (chercheur, syndicaliste européen...).



« On mesure l'intelligence d'un individu à la quantité d'incertitudes qu'il est capable de supporter » EMMANUEL KANT

## RÉFORME STI RUPTURE DU MÉTIER

Les projets de programmes de la série STI seront présentés au Conseil supérieur de l'éducation du 8 décembre 2010.

Outre le fait que cette réforme entraînerait une diminution de l'offre de formation, une suppression des spécialités, un effacement de la spécificité de la voie technologique, une diminution des horaires de formation et de nombreuses suppressions de postes, éléments qui à eux seuls justifient notre opposition à cette réforme, ce projet est en rupture complète avec ce qui a fait la force des séries technologiques et aurait un impact considérable sur le travail des enseignants.

Le projet propose de travailler avec les jeunes sur les produits techniques uniquement lors de la phase de conception. La production, la maintenance, le recyclage des produits sont totalement délaissés (ce qui est paradoxal lorsque l'on veut évoquer le « développement durable »). Tout est fait pour que la mise en activité des élèves soit limitée et le nouveau prof de technologie sera celui qui sera capable de donner des connaissances aux jeunes, dans tous les domaines par les enseignements technologiques communs, jeunes qui pourraient rester passifs. L'enseignant technologique pour-

rait être déconnecté du domaine technique de spécialité ; peu importe d'étudier la mécanique sur des structures du génie civil ou sur des bâtis de machines, pourvu que l'on fasse de la mécanique...

Dans ce sens, la disparition de la physique appliquée (discipline construite en cohérence et synergie avec les disciplines technologiques) est emblématique.

Son remplacement par de la physique-chimie déconnecte l'enseignement des concepts physiques des systèmes techniques et minore la mise en activité des élèves dans ces apprentissages. La réforme tente donc de rapprocher les séries technologiques industrielles des séries générales. Ceci est particulièrement clair dans les propositions de l'inspection dans les guides d'équipements : ordinateurs et tableaux interactifs... Tous les savoirs construits par des générations de profs de techno seraient rapidement perdus, il serait ensuite très difficile de les reconstruire. Cette évolution signerait la fin de la voie techno, la fin du prof de techno.

■ Thierry Reygades

## FONCTION PUBLIQUE LA MOBILITE FAIT SON RETOUR

Sitôt la loi de réforme des retraites promulguée, le gouvernement a signé le décret d'application relatif à la « réorientation professionnelle ».

Le chantier ne s'arrête pas là et les propos du Président évoquant le 25 novembre dernier des fonctionnaires « multitâches » montrent la volonté d'installer rapidement dans la réglementation le cumul d'emplois à temps incomplet de différentes administrations des trois versants de la fonction publique. En cas de restructuration de son administration, un fonctionnaire qui ne peut être réaffecté dans un emploi de son grade est placé en « réorientation professionnelle ». L'administration définit le but de cette « réorientation », sa durée, les formations que l'agent a l'obligation de suivre. Celui-ci devra accepter l'un des trois postes qui

lui seront proposés, à défaut il se verrait placé sans traitement en « disponibilité d'office » ; et s'il ne peut alors rejoindre l'une des trois nouvelles propositions dans son grade mais sans limitation géographique, il est licencié.

Le décret ne dit rien de la façon de tenir compte de la situation familiale du fonctionnaire ou de sa résidence pour les trois premières offres d'emploi, ce qui ne manquera pas de susciter des contentieux.

À n'en pas douter, dans un contexte où le *Journal officiel* publie de nombreux arrêtés de restructuration, ce texte crée des moyens redoutables de pression sur les fonctionnaires dont les missions et les emplois sont supprimés. Il reviendra au SNES de combattre ces pressions, d'autant que la réorientation ne peut intervenir qu'en cas de restructuration, laquelle fait l'objet d'un arrêté du ministre, soumis au CTPM puis publié au *JO*. Rien de tel encore dans les enseignements du second degré, les changements de discipline lorsqu'ils sont inévitables devant être préparés par une formation sur le temps de travail et examinés dans le cadre des réaffectations de « carte scolaire ».

Cela ne retire pas au SNES sa détermination à combattre la casse de la Fonction publique et les abandons de mission qui en découlent. Les actions décidées par la CA nationale l'ont été avec cette orientation.

■ Anne Féray



## CIO / CO-PSY A BAS LES P.O.M.E !

Dans le cadre du service d'orientation tout au long de la vie, le gouvernement veut mettre en place des lieux uniques pour l'accueil de tous publics.

Comme dans d'autres secteurs, la création de « pôles » correspond à la mutualisation des moyens humains et matériels au mépris des métiers et des qualifications. Le P.O.M.E (Pôle Orientation Métiers) devrait regrouper dans un « lieu unique » différents organismes intervenant dans le champ de l'orientation et de l'insertion (missions locales, chambres de commerce et d'industrie, Pôle emploi, chambres professionnelles, organismes privés... et les CIO). Afin de préparer cette opération de création des « lieux uniques » et de labellisation, le MEN a entrepris de fermer un nombre considérable de CIO, partout en France. La mise en place du service d'orientation tout au long de la vie est donc en train de s'effectuer sur les décombres du service public d'orientation de l'Éducation nationale. Absorbés dans les P.O.M.E, les CIO restants, sans visibilité ni spécificité seront appelés à disparaître rapidement ; les conseillers d'orientation-psychologues quant à eux seront accaparés par des « prestations » en direction de publics adultes qui ne leur laisseront plus de temps pour intervenir dans les établissements scolaires. D'ailleurs, dans une dépêche récente à l'AEF, le Délégué à l'information et à l'orientation préconise de nommer les CO-Psy dans un établissement scolaires (comme les assistantes sociales sûrement) et de les envoyer dans les cités des métiers pour recevoir anonymement tous publics.

Les CIO sont aujourd'hui clairement identifiés par les élèves, les familles et les équipes. Pourquoi vouloir les faire disparaître au profit de « guichets uniques » dotés de personnels pré-



tendement polyvalents mais non spécifiquement formés pour les projets d'orientation des adolescents ? Quels bénéfices en retireront les collégiens et les lycéens ? À quels organismes privés, à quelles associations faut-il faire de la place sur le marché de l'orientation scolaire ? Le décret sur la labellisation ainsi que le cahier des charges fixant les obligations qui lui sont liées vont être examinés le 8 décembre par le CNFPTLV<sup>(1)</sup> puis par le CSE. Le 8 décembre, l'intersyndicale des CO-Psy et des DCIO appelle tous les personnels à se mobiliser pour refuser les fermetures de CIO et exiger le respect des missions et du statut de CO-Psy. Le SNES mettra tout en œuvre pour s'opposer à ce processus de labellisation non concerté et destructeur pour le réseau des CIO comme pour le métier.

■ C. Remermier

(1) Conseil national pour la formation professionnelle tout au long de la vie.

## CNED MOBILISATION AU CNED

Peu de monde dans les bureaux du CNED le 30 novembre. Les personnels avaient décidé de montrer leur colère en participant à la grève et à de nombreuses actions.

Des délégations de la quasi-totalité des insitutés se sont rendues, malgré les conditions atmosphériques, au Futuroscope de Poitiers, siège de la direction générale où devait se tenir le conseil d'administration.

Les délégués syndicaux FSU et FO du conseil avaient décidé de ne pas siéger et appelé à la grève face aux annonces et aux propos inquiétants tenus par le ministre et le recteur. Le quorum n'étant pas atteint, le conseil d'administration n'a pu se tenir.

Les représentants de la FSU et collègues présents ont exigé des réponses claires de M. Michel Leroy, recteur du CNED, tandis que sur les huit sites se menaient des actions diversifiées : accueil des collègues dans les halls, distribution de tracts à la sortie du métro et dans les boîtes aux lettres, contacts avec les élus locaux dans toutes les Régions, interventions devant les médias nationaux et locaux.

Autant d'occasions de redire notre ferme opposition à la fermeture de sites qui a été annoncée le 5 novembre : nous refusons une évolution du CNED définie à partir de critères immobiliers. Les changements de structure et la politique « tout marketing » mis en place accroissent le fossé entre direction et personnels sans donner d'éléments concrets pour l'avenir. Mutations et changements de postes sont autant d'injonctions qui s'abattent sur les personnels. Le rôle de l'établissement dans l'instruction scolaire et dans la promotion sociale est connu et reconnu, le moderniser c'est lui donner les moyens humains et matériels de mieux poursuivre sa mission, en s'appuyant sur les personnels et sur un maillage géographique suffisant pour assurer son développement. Ce qui est en cause, c'est la casse d'un outil de formation précieux.

■ Marie-Noëlle Gilbert

### Réforme du lycée

Après la mise en place de la réforme du lycée en Seconde :

- Faisons ensemble le premier bilan de la mise en place de la réforme Chatel et tirons en les conséquences.
  - Mobilisons contre la mise des séries générales et technologiques Chatel.
- Vous trouverez des argumentaires, outils, tracts, motions dans le *Courrier de S1* disponible dans tous les lycées.
- Travaillons collectivement contre la réforme Chatel !**

### Grenoble : le lycée Mounier ne doit pas fermer !



la Villeneuve, joue un rôle central dans ce secteur, offrant des perspectives de formation ambitieuse et permettant le maintien d'une mixité sociale et scolaire.

Sa fermeture, voire l'interruption temporaire de ses activités, mettrait à mal le travail de fond accompli par les équipes éducatives. Si la position de la Région a commencé à évoluer, elle reste loin des attentes.

Le SNES demande au président de Région de s'engager formellement pour le maintien de l'activité du lycée Mounier avec la même offre de formation et sa reconstruction sur site, et sans redéploiement.





« L'État qui engendre la règle est différent de celui que la règle engendre » F. NIETZSCHE

MUTATIONS 2011

QUE FAIRE APRÈS LA FERMETURE DES SERVEURS ?

Le serveur ferme mardi 7 décembre à midi. Les collègues recevront le **formulaire de confirmation** dans leur établissement : vérifier les vœux, leur ordre, la situation administrative ; corriger en rouge toute erreur. Joindre les pièces justificatives, car toutes les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées, inscrire le nombre de pièces jointes au dossier et les cocher sur la liste *ad-hoc*. L'administration ne réclame aucune pièce manquante. Si des pièces ne peuvent être jointes (par ex. : attestation pour un nouveau travail du conjoint), préciser par lettre celles qui seront envoyées ultérieurement, et avant le groupe de travail de vérification des barèmes (calendrier rectoral). Le dossier complet et signé sera remis au chef d'établissement qui atteste la présence des pièces justificatives, complète s'il y a lieu la rubrique APV et transmet au rectorat<sup>(1)</sup>. Garder toujours une photocopie de tous ces documents.



**Retourner la fiche syndicale de suivi individuel** avec ces mêmes documents à la section académique du SNES<sup>(2)</sup>. La fiche (*L'US* spéciale « Mutations 2011 ») est téléchargeable sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu). Elle permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes. C'est aussi le moyen de peser sur les textes

réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable pour tous en s'appuyant sur des cas concrets et faire avancer nos demandes d'amélioration générale.

De très nombreux collègues se sont émus auprès des élus de la teneur des conseils délivrés par la **plate-forme privée de communication ministérielle** constituée de personnels intérimaires peu formés. Les erreurs ainsi délivrées aux demandeurs de mutation en guise de conseil risquent d'avoir de graves conséquences : vœux mal formulés, stratégies inadéquates... Les élus du SNES restent attachés à la déontologie, à la confidentialité absolue devant protéger les données individuelles, à la qualité et à la pertinence des conseils délivrés aux collègues, à la fiabilité de l'annonce des résultats. **La fiche syndicale est essentielle pour leur travail.** Indiquez si vous avez contacté cette plate-forme. La fiche permet de délivrer une **information personnalisée** (barème, affectation proposée...) : ne pas oublier de signer la formule autorisant les élus à recourir à l'informatique.

■ **Christophe Barbillat**, emploi@snes.edu

(1) Les personnels gérés par la DGRH B2-4 (29<sup>e</sup> base) renvoient directement à ce bureau le formulaire (ou le dossier papier) et les pièces justificatives.

(2) Les collègues gérés par la 29<sup>e</sup> base retournent la fiche syndicale de suivi individuel à la section « Hors de France » au siège national.

PHILOSOPHIE UN PASSAGE EN SECONDE ?

Profitant d'une tribune offerte par l'UNESCO, L. Chatel, fidèle à son habitude, a voulu faire l'événement en annonçant l'introduction d'un enseignement de philosophie dès la classe de Seconde générale et technologique.

On ne peut que se réjouir que le ministre s'intéresse à cette question. Cela signifie-t-il, qu'enfin, quelques mois après qu'il ait imposé une réforme structurelle des voies générale et technologique, il s'intéresserait aux contenus enseignés ?

On peut en douter quand on regarde le détail de ses préconisations : permettre aux enseignants de philosophie d'intervenir dans le cadre de l'ECJS (comme si cela n'était pas déjà possible et effectif dans nombre d'établissements !) ou de façon ciblée au sein des cours d'autres disciplines pour en « éclairer la portée philosophique ». S'agit-il d'un enseignement, avec un programme et un horaire spécifiques ? Non ! D'une initiation ? Pas plus ! Mais d'interventions du professeur de philo. Les enseignants apprécieront cette prose si vague. Cette mesure se mettrait évidemment en place à moyens constants.

À nouveau, l'instrumentalisation ministérielle d'une véritable question a semé le trouble et la confusion,



pour mieux cacher la réalité. Rappelons, par exemple, que l'enseignement de la philosophie est absent des séries professionnelles, malmené dans les séries technologiques et dans la série S qui voient les possibilités de dédoublement fondre dans l'utilisation des heures globalisées.

Un tel sujet, au cœur de la définition de la formation des lycéens, mérite mieux que cela. Pour sa part, le SNES demande la garantie, dans les grilles horaires nationales, de dédoublements dans toutes les séries de Terminale. Il a, depuis des années, le mandat de l'introduction d'un enseignement de philosophie en Première L. Outre qu'elle s'inscrit dans la nécessité de revaloriser cette série, elle permettrait aussi d'expérimenter les possibles extensions aux autres séries d'un enseignement anticipé.

C'est sur ces bases que le SNES interviendra auprès de l'Inspection générale qui a été chargée par le ministre d'élaborer un cahier des charges.

■ **Roland Hubert**



QUESTION-RÉPONSE

Je ne pensais pas pouvoir prendre ma retraite avant 62 ans. La réforme n'a donc rien changé pour moi ?

La réforme de 2010 a dégradé le montant visible de votre pension. En effet, le relèvement de l'âge du droit à la retraite s'accompagne d'un relèvement similaire de la « limite d'âge ». Dans la fonction publique, cet âge sera au terme de la progressivité de la décote créée par la loi Fillon de 2003 celui d'une retraite sans décote, c'est-à-dire proportionnelle à la durée des services, situation souvent désignée par l'expression « taux plein ». En relevant la limite d'âge, la loi de 2010 bouscule donc la progressivité de la décote retenue en 2003. Se reporter au tableau publié sur le site du SNES<sup>(1)</sup>.

Ainsi, un(e) enseignant(e) né(e) en décembre 1951 ne pourra prendre sa retraite qu'en 2012. Il (elle) est susceptible d'une décote de 0,875 % par trimestre manquant jusqu'à l'âge de 63 ans et 4 mois, quand la loi de 2003 avait prévu 0,75 % et 62 ans et 9 mois.

Prenons l'exemple de X, né(e) en 1960, recruté(e) à 25 ans, sans période validée par

ailleurs et envisageant de travailler à temps complet jusqu'à 62 ans.

Selon les règles antérieures à la réforme de 2003, il aurait eu à 62 ans un taux de pension (brute) de 74 %. La loi Fillon de 2003 lui valait au même âge une décote calculée sur douze trimestres, donc de 15 %. Le taux de pension aurait été de 56,837 %<sup>(2)</sup>. En application de la loi du 9 novembre 2010, à 62 ans la décote sera de 18 trimestres (22,5 %) et le taux de pension de 51,823 %.

X devra attendre 66 ans et demi pour une pension de 75 %. Avant la réforme, c'est à 65 ans qu'il aurait bénéficié du taux plein, avec une pension brute de 72,289 % de son traitement brut, la possibilité de prolonger son activité lui étant ouverte.

■ **Anne Féray**

(1) À la Une du site [www.snes.edu](http://www.snes.edu), campagne « Retraites », tableau en annexe de l'article « Une décote toujours plus pénalisante ».

(2) Calcul sur une durée requise de 41,5 ans.



MGEN

QUESTIONS À THIERRY BEAUDET

Avec le PLFSS 2011, le gouvernement continue une politique de transferts des dépenses de santé sur les patients, soit par l'augmentation directe du « reste à charge », soit par la hausse des cotisations des mutuelles. Questions à Thierry Beaudet, président de la MGEN.

**Pourquoi la MGEN augmente-t-elle ses cotisations ?**

**Thierry Beaudet** : Cette décision du conseil d'administration est la conséquence directe des mesures proposées et votées par la majorité gouvernementale. Depuis des années, pour faire face aux déficits abyssaux de l'assurance maladie, les gouvernements successifs ont diminué la part de la Sécurité sociale dans la prise en charge des dépenses de maladie et ont augmenté la taxation des organismes complémentaires. Nous pouvons affirmer que, en dehors des prises en charge des affections de longue durée, la Sécurité sociale ne rembourse plus qu'un euro sur deux : les transferts de dépenses vers les ménages et les complémentaires sont donc massifs et contribuent à une réelle privatisation des soins courants. Concernant les taxes, la santé est désormais taxée à près de 10 %, plus que la restauration. Pour la MGEN, cette pression fiscale représentera en 2011 un prélèvement de plus de 140 millions d'euros, neuf fois plus que les 16 millions payés en 2004. Dès lors, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, nous serons dans l'obligation d'augmenter nos cotisations

de 3,7 % globalement, quand d'autres décideront vraisemblablement d'une augmentation de 7 à 10 %.

**Êtes-vous inquiet pour l'avenir ?**

**T. B.** : Les mesures gouvernementales ne règlent en rien les déficits. Elles créent de l'inégalité face à la maladie, du renoncement aux soins pour près d'un Français sur cinq, du risque de démutualisation.

Plus que jamais, la MGEN et ses militants doivent s'engager pour garantir l'accès aux soins pour tous et défendre le principe solidaire : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Si nous voulons préserver ce principe fondateur de notre protection sociale, il nous faut agir autrement, penser une ambition de long terme, revoir le financement de l'assurance maladie en élargissant les recettes à toutes les créations de richesses. Lors des prochaines discussions sur la dépendance et la protection sociale, la mutualité devra être force de proposition et d'alerte. Je suis plus mobilisé qu'inquiet.

■ **Propos recueillis par Elizabeth Labaye**



Le 23 novembre à Caen pour les retraites



Deux lycéennes en danger à Lyon

Élève de Première au LP C.-Claudé à Lyon, Nour est sous le coup d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire). Depuis 2008, elle était accueillie par sa grand-mère malade. Tout le monde reconnaît son sérieux dans le travail, sa participation à la vie du lycée. Elle veut construire sa vie en France. Elle passe en TA le 30 novembre après que la préfecture a contesté son droit au séjour à Lyon.

Eloïse, 21 ans, vient d'Angola. Elle est venue en France il y a cinq ans avec sa famille dont la demande d'asile a été refusée. Seule depuis ce refus, elle a reçu, elle aussi, un OQTF et passe également en TA le 29 novembre. Le collectif RESF, avec parents d'élèves et enseignants, demande la régularisation de Nour et d'Eloïse pour qu'elles puissent poursuivre leur projet professionnel et construire leur vie librement.

Mort d'Abraham Serfaty



Abraham Serfaty est né au Maroc, en 1926. Il fut militant communiste au Maroc dès 1944 et lors de son séjour en métropole, dans les rangs du PCF de 1945 à 1949. Il s'engagea ardemment pour l'indépendance de son pays. Il fut l'un des plus célèbres opposants marocains au régime du roi Hassan II. Son combat pour la démocratie au Maroc a été cher payé : quinze mois de clandestinité, dix-sept ans de prison et huit ans de bannissement. En octobre 1977, il est condamné à la prison à perpétuité, du fait de son soutien à l'autodétermination du peuple sahraoui. La pression internationale est telle qu'il est libéré en 1991, puis banni du Maroc. Le SNES avait activement fait campagne pour sa libération. Il trouva refuge en France. Il est autorisé à rentrer au Maroc en septembre 2000. Il est décédé en novembre 2010 au Maroc.



« Les hommes politiques ne connaissent la misère que par les statistiques. On ne pleure pas devant les chiffres » ABBÉ PIERRE

## EN DÉBAT L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

**Comment évaluer les élèves ? Cette question, aussi ancienne que l'École, resurgit périodiquement dans le débat sur l'éducation. Elle est au cœur de l'activité enseignante et très présente dans les relations avec les parents, bien sûr, mais aussi avec l'administration.**

La mise en place du socle commun au collège avec son livret personnel de compétences la repose en imposant la juxtaposition de deux systèmes d'évaluation : chiffré ou par compétences. Pour le SNES, la suppression de l'évaluation chiffrée n'est pas la solution miracle, même s'il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur les objectifs des notes, leurs modalités d'attribution et leur utilisation. Le rapport des élèves, et de leurs parents, avec l'évaluation est aussi dépendant de facteurs culturels et sociaux, dont l'importance n'est peut-être pas suffisamment prise en compte dans le système éducatif aujourd'hui.

D'autant que, derrière ce débat sur l'évaluation chiffrée, se cache, en fait, celui sur les finalités de l'École et sur ses difficultés à lutter contre les inégalités scolaires et sociales. Régulièrement, avec le souci d'améliorer la motivation, et au bout du compte la réussite de leurs élèves, des expériences sont menées dans des établissements. Nous publions le témoignage de l'un d'eux. Leur objectif n'était pas de valider le socle (une partie de l'équipe étant contre) mais bien de tenter une nouvelle façon de faire dans laquelle ils avaient beaucoup d'espoir.

■ Roland Hubert

### TÉMOIGNAGE : COLLÈGE VAN DER MEERSCH DE ROUBAIX

Le collège appartient à un Réseau Ambition Réussite.

L'expérimentation s'est déroulée sur une classe de Sixième. Tous les professeurs de l'équipe étaient volontaires. Toute l'année nous avons évalué les élèves au moyen de grilles de compétences. Aucune note n'a été mise. Toutes les matières étaient évidemment concernées. La classe a été choisie au hasard, aucune sélection particulière n'a été opérée.

L'objectif était de tenter de préserver la motivation des élèves en supprimant l'effet sanction de la mauvaise note. « Les échecs ne sont plus sanctionnés par de mauvaises notes et les réussites conduisent à la validation de compétences »<sup>(1)</sup>. Chaque élève peut ainsi progresser à son rythme. Les enseignants pour leur part perçoivent mieux les forces et les faiblesses de chaque élève. La remédiation s'en trouve simplifiée.

Plusieurs outils ont été mis en place : la grille des compétences du collégien, les grilles d'évaluation disciplinaire, la grille d'évaluation des compétences transversales et un site Internet accessible par mot de passe qui présente les diverses évaluations et peut être actualisé régulièrement par les enseignants et consulté par les élèves et leurs parents.

Les élèves se sont montrés finalement assez indifférents à l'expérience et peu d'entre eux en ont réellement compris les enjeux. Les réactions les plus positives ont été observées chez les élèves les plus faibles qui ne regrettaient pas les « mauvaises notes » et ont souligné le fait qu'il y avait moins de moqueries entre élèves puisque la comparaison s'avérait moins

évidente. Ce sont surtout les « bons élèves », ou plutôt les habitués des « bonnes notes » qui ont regretté le système. Du côté des parents, qui ont été conviés plusieurs fois dans l'année par l'équipe pédagogique, peu de réactions. Seuls deux parents ont souligné que cette façon de faire leur convenait car elle ne décourageait pas leur enfant.

Même si aucun bilan n'est réellement possible après seulement un an, celui que nous avons tiré est plutôt négatif puisque l'équipe s'est retrouvée confrontée à de nombreux problèmes de fonctionnement pendant l'année (manque de concertation, projet chronophage, perte de motivation chez les élèves comme dans n'importe quelle autre

classe...) ; les réactions chez les élèves n'ont pas été celles espérées. Toutefois ce sont pour des raisons personnelles que l'équipe n'a pas renouvelé l'expérimentation cette année.

Un bilan complet rédigé par le pilote du projet et agrémenté de commentaires de certains enseignants ayant participé à l'expérimentation est disponible en ligne. **Juliette Dooghe**

(1) Extrait du bilan Sixième compétences rédigé par le pilote du projet et disponible sur Internet.

COMPÉTENCES DE L'ENFANT						
	1 <sup>er</sup> trim.				2 <sup>ème</sup> tr.	
	A	B	C	D	A	B
<b>Attitude dans la vie sociale</b>						
autres enfants						
règles de la classe et de l'école						
vie de la classe						
<b>de vis-à-vis des apprentissages</b>						
phases de recherche collective						
en groupe						
consignes de travail						
le façon autonome						
son attention et sa concentration						
<b>Méthodologie</b>						
1 <sup>er</sup> trim.						
	A	B	C	D	A	B

## EUROPE NON À L'AUSTÉRITÉ

**Turbulences dans la zone euro. Il faut rassurer les marchés financiers, disent les ministres des Finances de l'Eurogroupe puis des 27 réunis à Bruxelles le 28 novembre.**

Après la Grèce, c'est l'Irlande qui se retrouve sous les feux de la rampe avec un « plan de sauvetage » sur quatre ans concocté par l'UE, le FMI et la BCE. Et au plan d'austérité, les Irlandais ont répondu massivement *non* avec une mobilisation impressionnante : 150 000 manifestants à Dublin le samedi 27 novembre. *Non* à la suppression programmée de 25 000 emplois publics, *non* à la diminution des allocations chômage et des allocations familiales. Dans un pays de 4 millions d'habitants, un tiers des moins de 25 ans sont au chômage. Pas question que les travailleurs paient la facture d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Les résistances à ces plans de rigueur s'organisent : grève générale au Portugal le 24 novembre, mobilisation aussi des étudiants en Angleterre contre l'augmentation des droits d'inscription de 3 881 à 10 618 euros avec des manifestations qui s'étendent à plusieurs villes, Londres, Manchester et Liverpool par exemple. Salaires, emplois publics, aides sociales, montant des pensions : une cure d'amalgam imposée. On voit bien que les États membres restent dans l'incapacité de construire une réponse commune et forte face à la crise, faute de vouloir rompre avec les logiques du pacte de stabilité et le principe de concurrence.



### RIGUEUR ENCORE

Et il n'y a pas que les pays de la zone euro qui paient le prix fort. Il suffit de regarder ce qui se passe en Lettonie avec les conséquences d'un plan draconien d'austérité adopté en 2009 : 50 établissements scolaires sur 800 ont été fermés et 6 000 enseignants licenciés sur un total de 35 000. Pour cette année, l'existence même des établissements ruraux d'environ 50 élèves est menacée.

■ Odile Cordelier

## PORTUGAL : SUCCÈS DE LA GRÈVE GÉNÉRALE

La grève du 24/11 a rassemblé, à l'appel des deux plus importantes confédérations (la CGTP, Confédération générale des travailleurs portugais, et l'UGT) plus de trois millions de travailleurs en grève, du public comme du privé, avec une participation exceptionnelle du secteur des transports, de l'éducation, de la santé, des municipalités et de l'industrie.

### Quels objectifs pour cette grève générale ?

**Mario Nogueira** (un des coordinateurs du front commun des syndicats de la fonction publique et SG de la FENPROF) : elle s'inscrit dans la continuité des actions des travailleurs portugais contre les injustices du pacte d'austérité et du budget de l'État voté pour 2011, et pour des politiques nouvelles plus justes en matière économique et sociale. C'est aussi la contribution des travailleurs portugais à la lutte des travailleurs qui, aux niveaux européen et mondial, résistent à l'offensive néolibérale qui vise à faire payer les conséquences de la crise à

tous ceux qui n'en sont pas la cause.

### Quel avenir pour les enseignants portugais ?

**M. N.** : Les enseignants, et plus généralement les fonctionnaires, se sentent écrasés. Quand ils vont découvrir leur feuille de paie en janvier, ce sera terrible : diminution de 3,5 à 10 % de leur rémunération globale (salaire, primes, etc.) ; augmentation de la cotisation retraite de 1 % ; blocage des carrières dès janvier (le temps de service de 2011 ne sera donc pas pris en compte pour les carrières) pour la retraite ; les impôts, déjà augmentés en juillet 2010, le seront à nouveau en janvier 2011 de 1,5 %.

La précarité s'accroît dangereusement. Entre 2007 et 2010, 15 210 départs en retraite d'enseignants statutaires ont été remplacés par 396 titulaires et le reste en précaires, 30 000 postes devraient être supprimés par ailleurs pour la rentrée prochaine. 3 200 écoles ont été fermées de 2008 à 2010 et les pouvoirs publics veulent aller jusqu'à 5 000 : on assiste à de

nombreux « regroupements d'écoles en unités organiques » (jusqu'à 3 000 élèves) avec une seule administration, impliquant souvent le déplacement des professeurs et des élèves. Manquent 8 500 auxiliaires de vie scolaire et le gouvernement veut recruter du personnel à 3 euros brut de l'heure !

### Quelle suite ?

**M. N.** : La situation est si violente qu'il n'est pas évident de mobiliser et de convaincre qu'on peut par la lutte changer la situation, d'autant que les décisions qui nous écrasent sont concertées au niveau européen. Il nous paraît de plus en plus nécessaire que les luttes soient coordonnées au plan européen. Pendant la grève générale, John Monks, dirigeant de la CES, et d'autres responsables de confédérations syndicales comme la CGIL italienne, les CCOO espagnoles, la CGT, etc., se sont réunis à Lisbonne pour nous apporter leur soutien et envisager le futur des luttes au niveau européen. Le 15 décembre est la prochaine échéance.

**Propos recueillis par Dominique Giannotti**

# 460 000 euros

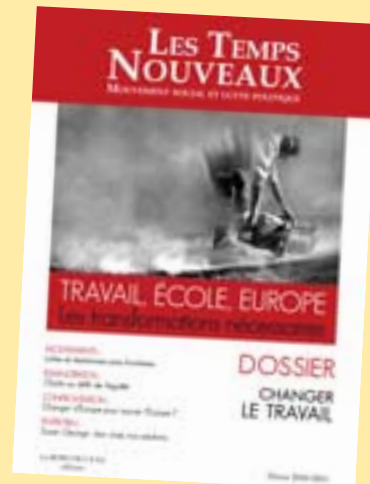
Huit étudiants qui ont occupé un an un immeuble abandonné depuis dix ans à Paris risquent de devoir verser 460 000 euros à la propriétaire des lieux, millionnaire et exilée fiscale. Ils passent en jugement le 29 novembre. Cette affaire souligne la carence extrême du gouvernement en matière de logement, notamment pour les étudiants. Elle met en lumière la précarité dans laquelle ces derniers vivent. Et s'ils sont condamnés, la leçon sera bien dure pour tous les mal-logés, les SDF. Il y a des logements vides mais il faut être riche pour les occuper.



Toulon, le 23 novembre pour les retraites

### Pour un an :

- Abonnement de base : 40 euros
- Abonnement de soutien : 60, 80, 100 euros et plus
- Chèque à l'ordre de « Les temps nouveaux »
- À envoyer à : « Les temps nouveaux », 43, rue Jean-Jaurès, 93200 Saint-Denis





# PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

## LOCATIONS

Paris. Loue appart. 90 m<sup>2</sup> calme, clair, 3 chbres, 10 mn à pied Montmartre, 500 €/sem. ou 180 €/w.e. Libre ttes les vac. Tél. 06 79 56 55 28.

Lyon 4<sup>e</sup>, maison + j., lib. 01/01/2011, 880 €/m. Mail: [lorand.mg@wanadoo.fr](mailto:lorand.mg@wanadoo.fr) (92) Colombes, coll. loue logt étudiant non fumeur, quartier pav., 530 € tc. incl. Tél. 06 24 17 22 02.

(73) Val Morel, maxi charme, mini village, maxi ski, appt ou studio à prix KC. Tél. 06 80 03 01 67.

Venise et Toscane, part. loue appts tt conf. Tél. 04 73 33 55 95.

Lille-Vauban, F2 - 535 € c.c. Libre 01/01/11 poss. 27/12. Tél. 06 88 68 57 14.

Prof. hors-classe cherche appart Paris, chbre, dble liding, 1 000 €/1 100 € mensuel. Tél. 01 43 14 91 31.

Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.

Toscane, Maison. Tél. 02 33 28 60 97.

Parc. nat. Ht Jura, coll. loue chalet ind., tt cft, ski fond/alpin. Tél. 01 64 25 54 60/06 84 11 76 78.

Berlin Charlottenburg, loue F2 - 400 €/sem. Tél. 06 20 60 26 59.

(73) La Plagne, appt 4 pers. 220/550 €. Tél. 01 60 35 06 77.

Luberon, col. loue Bonnieux, maison sommet village, 4 pers., confort, calme, vue, terrasse, cour. cheminée, bois gratuit. À partir de 200 €/sem. Tél. 04 90 75 80 76.

Paris Montmartre, coll loue vac. scol. ou hors vac. studio 24 m<sup>2</sup>, calme, tt cft, 2 pers. 290 €/sem. Tél. 01 42 64 90 16.

Font-Romeu loue, 6 couchages, cheminée, 420-520 €/sem. Tél. 06 59 62 13 81.

Toulon, coll loue F3, 55m<sup>2</sup>, 4 couchages - 350 €/sem. Tél. 06 07 95 92 59.

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

Chalet 12 pers du 18 au 26/12/10 et du 12 au 19/02/2011. Tél. 06 82 40 19 18.

Vac. Noël, Paris 14<sup>e</sup> studio Tb sit. 80 €/j. Tél. 06 12 52 56 06.

St-Malo, villa caract. appt 3 pces, pr thalasso - 75 €/j. Tél. 06 12 52 56 06.

(73) Les saisies, coll. loue duplex 6 pers. Tél. 04 79 37 03 21.

Paris centre, petite chambre à louer. Tél. 06 32 42 57 42.

(94) Joinville le Pont, studio meublé tout confort, RER A à 2 mn, 20m<sup>2</sup>, 520€. Tél. 06 07 03 28 02.

Loue Sud France juillet/août ancienne maison loft archit. 120 m<sup>2</sup>, 4 chambres, cœur village, vac. scol., 10 km Montpellier, 15 mn plages. 850 €/sem. Tél. 06 50 22 66 24.

## IMMOBILIER

(19) Brive vendis maison, 190 m<sup>2</sup>, 3 niveaux, quartier résidentiel, terrain 990 m<sup>2</sup>, école, commerces à proximité, prix tenant compte crise + travaux de réfection : 213 000 €, à débattre. Tél. 06 45 86 62 15/04 88 42 03 74.

(04) Près Manosque, à vendre maison + terrain 2 200 m<sup>2</sup> - Tél. 06 88 77 22 36.

## DIVERS

Bénévole près aveugles, je cherche introuvable un magnétophone neuf ou occas. tél. 01 69 41 14 89.

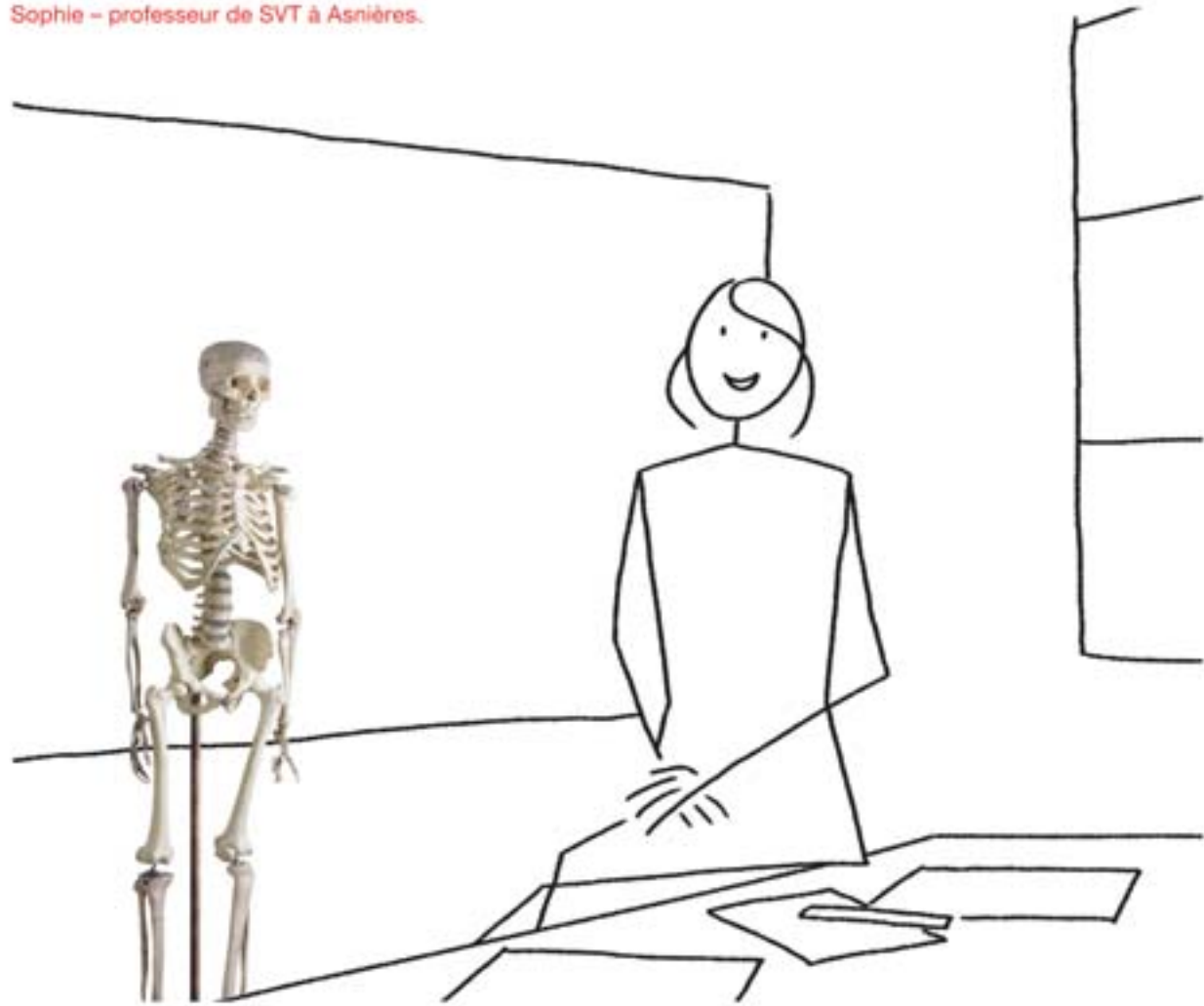
Paris, coll. vend piano droit laqué noir - 600 €. Tél. 06 26 58 46 85.

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV, ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, [www.300pianos.fr](http://www.300pianos.fr)

Publicité

Si vous voulez faire de vieux os dans l'enseignement, il faut être passionné, psychologue, endurant... Voilà ce qu'on vous dit le 1<sup>er</sup> jour. Ce qu'on vous dit moins, c'est que pour durer dans ce métier où l'on en voit des vertes et des pas mûres, mieux vaut être informé et bien assuré. À la MAIF, tous les conseillers connaissent cela par cœur. Alors, quand vous avez un problème ou une question, inutile de leur faire un dessin...

Sophie - professeur de SVT à Asnières.



DÉCOUVREZ L'ESPACE DÉDIÉ AUX PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION SUR [MAIF.FR](http://MAIF.FR)





**ADAPT Éditions**  
un service du SNES

**Bientôt Noël, offrez-vous des cadeaux utiles et agréables à mettre sous le sapin !**

N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !

**Nouvelles parutions 2010**  
Collection Inflexions

**Science classique et théologie**  
L'enseignement des sciences et la pratique scientifique peuvent nous donner l'illusion qu'il y a une rationalité scientifique, universelle et intemporelle ; une rationalité qui exclut toute idée d'alliance de la science et de la théologie. Spontanément nos contemporains sont enclins à penser que la science et la religion n'ont jamais pu faire bon ménage.  
• Robert Locqueneux, coéd. Adapt-Vuibert, 224 p., novembre 2010, 27 euros

**La science et Dieu**  
*Entre croire et savoir*  
Pourquoi s'intéresser aujourd'hui au problème de la science et de Dieu ? Si l'on considère l'ampleur du mouvement créationniste qui veut actuellement s'immiscer dans l'enseignement des sciences autant que dans la théorie et la pratique scientifiques, il est important de rappeler que la science d'un côté et, de l'autre, le domaine de la foi et de l'idéologie, ont des droits séparés.  
• Véronique Leru, coéd. Adapt-Vuibert, 128 p., octobre 2010, 16 euros

**L'Algèbre au temps de Babylone**  
Quand les mathématiques s'écrivaient sur de l'argile  
• Jens Høyrup, coéd. Adapt-Vuibert, août 2010, 176 p., 20 euros.

**Le sens des nombres**  
Mesures, valeurs et informations chiffrées : une approche historique  
Objets privilégiés de la pensée mathématique et philosophique, les nombres ont d'abord été l'outil de la  
• Alain Bernard, Grégory Chambon, Caroline Ehrhardt, coéd. Adapt-Vuibert, juillet 2010, 150 p., 19 euros.

**Histoire de la tectonique**  
*Des spéculations sur les montagnes à la tectonique des plaques*  
• Gabriel Gohau, coéd. Adapt-Vuibert, juin 2010, 150 p., 22 euros.







**BON DE COMMANDE**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commande : \_\_\_\_\_

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)



L'Université Syndicaliste n° 702 du 4 décembre 2010, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. Directeur de la publication : Roland Hubert ([roland.hubert@snes.edu](mailto:roland.hubert@snes.edu)). Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, [contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr) Publicités : CASDEN (p. 2), MAIF (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77). Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution - Joint à ce numéro : un supplément 32 p. « Entrer dans le métier » ; un 16 p. « Courrier de S1 spécial lycées ». Lettre adhésion.